



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 43

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2020

OBJET :

DE-20-12-1-17) CONVENTIONS DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN
CONTREPARTIE DE LA SUBVENTION ACCORDEE A LA SOCIETE
IMMOBILIERE 3F POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE
SURELEVATION DE L'IMMEUBLE DE LOGEMENTS SOCIAUX SIS 6 RUE
DE L'INDUSTRIE

L'an deux mille vingt, le mercredi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 03 décembre 2020 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M.
LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme
SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON,
Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M.
LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M.
RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme
MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201216-lmc1H7575H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2020
Date de Publication : 23/12/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2020 accordant la garantie d'emprunt contracté par la société Immobilière 3F, afin de réaliser des travaux de surélévation de l'immeuble de logements sociaux, sis 6 rue de l'Industrie à Vincennes ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2020 accordant une subvention de surcharge foncière afin de réaliser des travaux de surélévation de l'immeuble de logements sociaux, sis 6 rue de l'Industrie à Vincennes ;

Considérant les conventions proposées, réservant à la Ville 2 logements au titre de la garantie et 9 logements au titre de la subvention et fixant les obligations de la société Immobilière 3F, en contrepartie de la garantie d'emprunt et de la subvention de surcharge foncière octroyées pour cette opération ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la société Immobilière 3F, en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée pour la réalisation des travaux de surélévation de l'immeuble de logements sociaux, sis 6 rue de l'Industrie à Vincennes.

ARTICLE II : Approuve la convention réservant 9 logements à la Ville et fixant les obligations de la société Immobilière 3F, en contrepartie de la surcharge foncière accordée pour la réalisation des travaux de surélévation de l'immeuble de logements sociaux, sis 6 rue de l'Industrie à Vincennes.

ARTICLE III : Madame le Maire est autorisée à signer lesdites conventions ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé